

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXECUTION DU STUDIO DE CREATION QUADRILLA.

## ■ GENERALITES

Le client faisant appel aux services de la société El représentant le studio Quadrilla reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées par l'article 6 concernant les lois de la propriété intellectuelle. A chaque passation de commande (signature de tout devis ou accusé de prestation) vous déclarerez de fait avoir pris connaissance des clauses qui suivent ci-dessous.

## ■ TARIFS ET PRESTATIONS

Les prix stipulés sur grille sont valables trois mois à partir de la date d'émission de ceux-ci. Ils restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur l'accusé de prestation. De manière corollaire, toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'une tarification complémentaire.

## ■ ELEMENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

Les éléments nécessaires à la réalisation des prestations du Studio Quadrilla et ne relevant pas de ces offres ne sont pas compris dans les prix indiqués et seront devisés et facturés en sus.

## ■ ACCUSE DE PRESTATION

Un accusé de prestation vous sera systématiquement envoyé à chacune de vos demandes.

## ■ FACTURE ET REGLEMENT

Sauf accord particulier, nos travaux sont payables à la livraison au domicile de l'entreprise. Sauf convention particulière, aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

## ■ DROITS SUR LES TRAVAUX REALISES

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le code français de la propriété intellectuelle (articles L. 121-1 à L. 121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait ne seront cédées au client que les droits patrimoniaux. Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même code français de la propriété intellectuelle (Art L.122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

## ■ PROPRIETE DES TRAVAUX REALISES

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Studio Quadrilla, tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final soldant toutes les factures émises dans le cadre de la commande. Les droits de cessions font l'objet d'une demande particulière du client et sauf mention contraire figurant sur l'accusé de commande, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Studio Quadrilla. Seul le produit fini sera adressé au client. Les créations sans suites restent la propriété du Studio Quadrilla qui se réserve le droit au bout d'une année de les réutiliser.

## ■ DROIT DE PUBLICITE

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier accusé de réception, le Studio Quadrilla se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, plaquette...) et lors de ses démarches de prospection commerciale.

## ■ BON A TIRER

L'auteur est tenu de corriger les erreurs de composition indiquées par le donneur d'ordre sur le Bon à Tirer, mais il ne peut nullement être tenu responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales qui seraient constatées éventuellement pendant ou après l'impression. Toute modification de la commande originale de quelque manière que ce soit faite par écrit ou de toute autre manière, par ou au nom du donneur d'ordre, sera facturée en sus et rallongera le délai d'exécution.

## ■ DELAIS DE LIVRAISON

Tout retard du fait du client, ou résultant de circonstances exceptionnelles et indépendantes de notre volonté, qui seraient de nature à retarder l'envoi de fichiers ne peut donner lieu à des dommages et intérêts. Sauf stipulation expresse, les délais fournis sont communiqués à titre indicatif. Leur non observation ne peut motiver un refus de l'envoi ou du paiement de la facture et ne peut engendrer des indemnités pour retard.

## ■ TRANSPORT

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Pour toute livraison, il appartient à ce dernier d'en vérifier le contenu et d'exercer son recours contre le transporteur, en cas de perte, avarie ou retard dans les formes et délais indiqués par la loi.

## ■ CLAUSES ATTRIBUTIVES DE JURIDICTION

En cas de litige, il est fait attribution de juridiction auprès du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS qui sera seul compétent quels que soient la nature, la cause ou le lien du litige, même en cas de pluralité des défenseurs ou d'appel en garantie.

## ■ CLAUSES PENALES

En cas de retard ou défaut de paiement d'une échéance ou de refus d'acceptation de traite, la totalité des sommes dues devient immédiatement exigible. A défaut de paiement à l'échéance convenue, toutes les sommes dues seront productives d'un intérêt de retard calculé au taux de trois fois l'intérêt légal, chaque mois commencé étant dû. En sus des intérêts de retard ci-dessus indiqués, tout retard de paiement entrainera à titre de clause pénale le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant HT de la facture. La société El représentant le studio Quadrilla est habilitée pour tout autre marché ultérieur, à exiger outre l'apurement des créances, le règlement comptant de l'intégralité de la commande.